

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRÉVISIONNEL
2024

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.04.12/106 en date du 12 avril 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Audrey BARTOUT, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : voté par groupes fonctionnels, le Budget Prévisionnel 2024 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est adopté tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 contre.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 16 avril 2024

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20240412-11931-DE-1-1

Date de publication : 16 avril 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL , Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Ghislaine DUBOST	à	Madame Sandrine MAURIN
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Sophie CHAMBON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.
